



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°R02-2019-083

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2019

# Sommaire

## DEAL

R02-2019-05-28-003 - Arrêté - Agréments OPS (4 pages) Page 3

R02-2019-07-03-003 - Arrêté préfectoral portant au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant la réalisation d'une voie d'accès de sécurité et ouvrage hydraulique commune du François (8 pages) Page 8

## Direction de la Jeunesse des sports et de la cohésion sociale

R02-2019-07-02-018 - DGF 2019 AHM (3 pages) Page 17

R02-2019-07-02-019 - DGF 2019 CROIX-ROUGE (3 pages) Page 21

R02-2019-06-28-003 - smjpm 2019 udaf (2 pages) Page 25

R02-2019-06-28-004 - smjpm adafae (2 pages) Page 28

## Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique

R02-2019-05-15-011 - Arrêté portant déclassement de terrains du domaine public maritime en vue de leur cession sur la commune du : ROBERT, SCHOELCHER, LAMENTIN, CARBET, MARIGOT, MACOUBA et TRINITE (2 pages) Page 31

## Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2019-07-03-001 - Arrêté modificatif 1 de l'arrêté N° 02-2018-10-17-006 (2 pages) Page 34

R02-2019-07-03-002 - Arrêté portant délégation de crédits à l'Etablissement de l'Elevage - Année 2019 (1 page) Page 37

## PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2019-07-01-020 - Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2019-07-01-019 du 01-07-2019 accordant la médaille d'honneur de travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 (26 pages) Page 39

## PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2019-07-05-001 - ARRÊTÉ portant agrément de géomètre pour l'établissement des documents d'arpentage (2 pages) Page 66

## Sous Préfecture de la Trinité

R02-2019-07-05-002 - arrêté portant agrément de Gaëlle HIPPOCRATE en qualité de garde particulier et garde de la voirie routière (2 pages) Page 69

R02-2019-07-05-003 - arrêté portant agrément Mr Serge Jean NEGI en qualité de garde particulier et garde de la voirie routière (2 pages) Page 72

DEAL

R02-2019-05-28-003

Arrêté - Agréments OPS

*Arrêté portant agrément des organismes habilités à exercer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour  
l'AAH*



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

**Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement du Logement**

Service Logement  
Ville Durable

Unité Financement du Logement

### Arrêté n°

**portant agrément des organismes habilités à exercer l'assistance à maîtrise  
d'ouvrage pour l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat (AAH)**

### LE PREFET DE LA MARTINIQUE

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH), notamment ses articles L 301-1 à L365-7, R 365-1 à R 365-8 ;

**Vu** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement ;

**Vu** la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

**Vu** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

**Vu** le décret du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juin 2017 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE Préfet de la Région Martinique ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 20 février 1996 modifié par l'arrêté interministériel du 22 mai 1997 relatif aux aides de l'état à l'acquisition-amélioration de logements à vocation très sociale et à l'amélioration des logements dans les D.O.M ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°R02-2018-09-12-011 du 12 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'attribution des aides de l'Etat pour l'amélioration des logements existants des propriétaires occupants dans le département de la Martinique.

**Vu** l'arrêté préfectoral n°201605-0021 du 31 mai 2016 relatif à l'agrément de la société l'**Opérateur Partenaire Social** (O.P.S) à exercer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des bénéficiaires d'aides à l'amélioration de l'habitat (AAH) et la construction de logements évolutifs sociaux (LES)

-1-

Vu le dossier de demande d'agrément formulée par la société O.P.S déposé le 10 avril 2019.

**Considérant** que la société O.P.S mentionnée à l'article 1 a notamment pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les personnes défavorisées visées à l'article L 301-1 du CCH.

**Considérant** les capacités financières de cet organisme, ses compétences dans le domaine du logement.

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique et de Monsieur le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement, du Logement de la Martinique.

## **A R R E T E :**

### **ARTICLE 1 : Activités concernées**

La société O.P.S dont le siège social sis 36 impasse de la Guyane - Fort de France est agréée pour exercer, sur le territoire du département de la Martinique, les activités **d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des bénéficiaires d'aides à l'amélioration de l'habitat (AAH)**.

### **ARTICLE 2 : Durée de l'agrément**

L'organisme désigné ci-dessus est habilité pour une période de 3 ans, allant jusqu'au 31 décembre 2021 sous réserve de la production, avant le 30 janvier de chaque année, de ses attestations fiscales, sociales et d'assurances.

### **ARTICLE 3 : Définition de la mission**

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage attendue est définie dans une convention passée entre l'État représenté par le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et l'organisme habilité qui précise les conditions d'exercice de la mission.

### **ARTICLE 4 : Réglement de la mission**

La mission d'AMO sera rémunérée au taux de 6% du montant de la subvention des travaux plafonnés. A celle-ci s'ajoute la mission de maîtrise d'œuvre qui sera rémunérée au taux de 6% du montant de la subvention des travaux plafonnés. Cette rémunération sera versée à l'opérateur qui la répercutera sur le maître d'œuvre ou sur le bureau d'études chargé de cette mission.

### **ARTICLE 5: Suivi de l'agrément**

L'organisme désigné à l'article 1 doit remettre chaque année un rapport d'activité et un rapport financier à l'autorité administrative qui a délivré les agréments prévus aux articles L 365-2, L 365-3 et L 365-4. Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

### **ARTICLE 6 : Retrait de l'agrément**

Cet agrément pourra être retiré en cas d'inobservation par l'organisme concerné de la convention précitée ou si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément par un manquement grave ou répété de ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants en mesure de présenter leurs observations.

-2-

**ARTICLE 7 : Exécution**

Le secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et la Directrice Régionale des Finances Publiques sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort de France, le

28 MAI 2019

Le Préfet de la Martinique

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Martinique

Antoine POUSSIER

-3-

RUE VICTOR SEVERE – BP 647-648 – 97 262 FORT-DE-FRANCE CEDEX – TELEPHONE 05 96 39 36 00 – TELEX 912 650 MR  
TELECOPIE 05 96 71 40 29 – E-MAIL [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

ETOS WAM A S

DEAL

R02-2019-07-03-003

Arrêté préfectoral portant au titre de l'article L 214-3 du  
code de l'environnement concernant la réalisation d'une  
voie d'accès de sécurité et ouvrage hydraulique commune  
du François





## **PRÉFET DE LA MARTINIQUE**

### **ARRETE PREFECTORAL N° PORTANT AU TITRE DE L'ARTICLE L 214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE VOIE D'ACCÈS DE SECURITE ET D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE COMMUNE DE FRANCOIS**

#### **LE PRÉFET**

VU le code de l'environnement et notamment les articles R.214-35 ;

VU les articles 640 et 641 du Code Civil ;

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.3.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux consolidations, traitements ou protections de berges soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.4.0 (2°) de la nomenclature annexée décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages ou remblais soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.2.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement reçu le 04 Avril 2019, présenté par LES HERITIERS H.CLEMENT représenté par Monsieur Charles LARCHER, enregistré sous le n° 972-2019-00011 et relatif à la réalisation d'une voie d'accès et d'un ouvrage hydraulique sur le site de l'Habitation CLEMENT ;

VU la note complémentaire transmise par courrier du 18 juin 2019 faisant suite à la demande de compléments du service police de l'eau du 28 mai 2019

VU le courriel en date du 27 juin 2019 adressé au pétitionnaire pour observation sur les prescriptions spécifiques ;

VU l'observation relative au nom de représentant indiquée par le pétitionnaire par courriel du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

**Considérant** que les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Environnement fixent le principe d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, visant notamment à lutter contre les inondations ;

**Considérant** que les articles 640 et 641 du Code Civil indique qu'un projet ne doit pas aggraver l'écoulement naturel des eaux pluviales sur les fonds inférieurs ;

**Considérant** que l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à la commune de réglementer les rejets sur la voie publique dans le cadre de ses pouvoirs de police en matière de lutte contre les accidents, les inondations et la pollution ;

**Considérant** que toute évacuation et accessibilité par les engins de secours en cas de fortes crues est impossible par le gué existant (pont cadre de section intérieure 4\*1,5 m) ;

**Considérant** que la nouvelle voie d'accès est identifiée comme voie d'accès de sécurité à destination de l'habitation et du musée classées Établissement Recevant du Public (ERP) de 4<sup>e</sup> catégorie de type Y par la commission de sécurité du 21 janvier 2016 ;

**Considérant** que le remblai est autorisé en zone rouge aléa inondation fort dans la cadre d'un accès de sécurité des ERP ;

**Considérant** que l'ouvrage hydraulique dimensionné pour un débit centennal est nécessaire pour le franchissement de la rivière Deux-Courants classé Domaine Public Fluvial

**Considérant** que les prescriptions spécifiques permettent de garantir les mesures correctives envisagées dans le dossier loi sur l'eau,

**Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la MARTINIQUE ;**

## **ARRETE**

### **Article 1 : Objet de la déclaration**

Il est donné acte à la SAS Les Héritiers H. CLEMENT de sa déclaration en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants concernant la construction de la voie d'accès et de l'ouvrage hydraulique au niveau de l'Habitation CLEMENT sur la commune du François.

Les rubriques définies au tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement concernées par ces travaux sont les suivantes :

Rubriques	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant	Nature du IOTA
2.1.5.0 - 2°	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	D	-	Bassin versant intercepté par la voie d'accès : 1,4 ha
3.1.2.0 - 2°	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	D	Arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement	Modification du profil en long du cours d'eau par la mise en œuvre des pieux de 30 m environ
3.1.3.0 - 2°	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m	D	Arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.3.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.	10 m environ
3.1.4.0 - 2°	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m	D	Arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux consolidations, traitements ou protections de berges soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.4.0 (2°) de la nomenclature annexée décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.	Linéaire d'enrochement par berge : 16,95 ml
3.1.5.0 - 2°	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune	D	Arrêté du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des	

	piscicole, des crustacés et des batraciens ", ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet" :		articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement	
	2° Dans les autres cas de destruction de frayères au plus égale à 200 m <sup>2</sup> .			
3.2.2.0 - 2°	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m <sup>2</sup> et inférieure à 10 000 m <sup>2</sup>	D	Arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages ou remblais soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.2.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.	Environ 1 500 m <sup>2</sup> de l'aménagement hydraulique et de la voie d'accès identifié comme voie d'accès de sécurité de l'habitation classé ERP de 4 <sup>e</sup> catégorie

## Article 2 : Prescriptions générales

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent arrêté.

## Article 3 : Ouvrage hydraulique

L'ouvrage est dimensionné pour une crue centennale et donc un débit de 108 m<sup>3</sup>/s. Un suivi régulier est mis en place et formalisé notamment pour le linéaire d'enrochement. Le pétitionnaire effectue les actions de nettoyage au droit de l'ouvrage ainsi que 10 m en amont et en aval de l'ouvrage. Il vérifie l'absence d'érosion régressive et d'embâcles. Toutes actions correctives doivent être mises en place pour assurer la pérennité de l'ouvrage hydraulique.

## Article 4 : Mesure de compensation

Afin de compenser le volume de remblai dans la zone d'expansion de crue de la rivière Deux-Courants, une zone de déblais d'une surface hors talus de 2200 m<sup>2</sup> sera créée sur la parcelle n°196 section P. La cote de la zone de compensation (annexe 1) variera entre 8,08 m NGM et 8,82 m NGM pour un décaissement du terrain naturel compris entre 0,26 et 0,38 m.

Un suivi et un nettoyage régulier est mis en place afin que le volume de compensation soit toujours disponible en cas de crue centennale. Des consignes de surveillance sont formalisées. Après chaque événement pluvieux une vérification visuelle est effectuée et consignée. Des actions de nettoyage sont mises en place en cas de besoin.

## Article 5 : Voie et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent conformément à l'article L.214-10 du code de l'environnement :

1° Par les pétitionnaires, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement.

## Article 6 : Publication et information des tiers

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune du FRANCOIS, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la MARTINIQUE pendant une durée d'au moins 6 mois.

## Article 7 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la MARTINIQUE,

Le maire de la commune de FRANCOIS,

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la MARTINIQUE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la MARTINIQUE, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

A FORT DE FRANCE, le 03 JUL. 2019

Pour le préfet de la MARTINIQUE

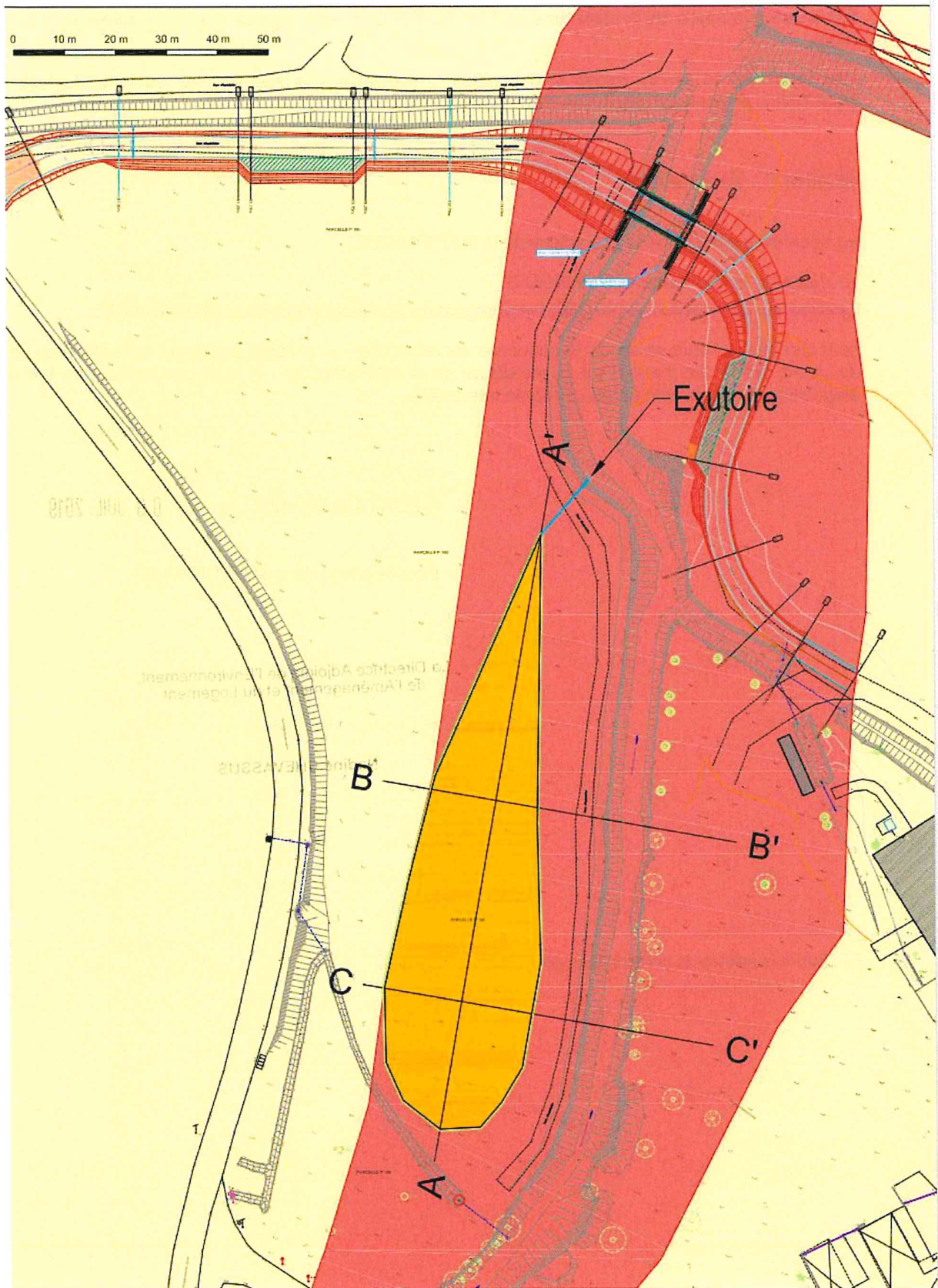
La Directrice Adjointe de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



Nadine CHEVASSUS

PJ : liste des arrêtés de prescriptions générales

# ANNEXE I : Zone de compensation en jaune



## ANNEXE II

### LISTE DES ARRETES DE PRESCRIPTIONS GENERALES

- Arrêtés du 13 février 2002 (3.1.3.0 ; 3.1.4.0 ; 3.2.2.0)
- Arrêté du 28 novembre 2007 (3.1.2.0)
- Arrêté du 30 septembre 2014 (3.1.5.0)





Direction de la Jeunesse des sports et de la cohésion  
sociale

R02-2019-07-02-018

DGF 2019 AHM

*Arrêté fixant la dotation globale de financement prévue au CPOM de l'association AHM Allo  
Héberge Moi pour l'exercice 2019*



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE LA MARTINIQUE**

**N° FINESS : 97 021 0001**

### ARRETE N°

Fixant la dotation globale de financement pour l'année 2019 du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « **Les Figuiers** » géré par l'association ALLO HÉBERGE MOI (AHM)

### LE PREFET DE LA MARTINIQUE

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-7 et L.313-11 et R.314-39 à R.314-43-1 ;
- VU la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 mai 2019 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale paru au Journal Officiel du 19 mai 2019 ;
- VU la circulaire n° 2B2O-18-3117 (NOR CPAB1817747C) du 9 juillet 2018 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019 ;
- VU la circulaire n° DGCS/5A/1A/5C/2019/112 du 9 mai 2019 relative à la campagne budgétaire du secteur « Accueil, hébergement et insertion » pour 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2018-06-25-004 du 25 juin 2018 fixant la dotation globale de financement pour l'année 2018 attribuée au centre d'hébergement et de réinsertion sociale «**Les Figuiers** » géré l'association « ALLO HEBERGE MOI »;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2019-04-17-004 du 17 avril 2019, portant attribution d'acomptes mensuels sur la dotation globale de financement 2019 du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale porté par l'association « ALLO HEBERGE MOI »;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu entre l'Etat et l'association « Allo Héberge Moi » le 18 décembre 2013 pour la période de 2013-2017 ;
- VU l'avenant n°1 en date du 25 février 2018 prolongeant le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens jusqu'à la signature du prochain contrat ;



France, 58 à 62 rue de la Mouzaïa – 75935 PARIS CEDEX 19, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification, ou dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

**ARTICLE 5** - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement.

**ARTICLE 6** - En application des dispositions du III de l'article R.314-36 du code de l'action sociale et des familles, le tarif fixé par le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

**ARTICLE 7** - Le Préfet de la Martinique, le Directeur Régional des Finances Publiques, la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fort-de-France, le

Pour le Préfet de la Martinique,  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Martinique

Antoine POUSSIER

Direction de la Jeunesse des sports et de la cohésion  
sociale

R02-2019-07-02-019

DGF 2019 CROIX-ROUGE

*Arrêté fixant la dotation globale de financement prévue au CPOM de l'association Croix-Rouge  
Française pour l'exercice 2019*



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE LA MARTINIQUE**

N° FINESS : 97 020 915 1

### ARRETE N°

Fixant la dotation globale de financement  
Pour l'année 2019 du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « La Case » géré  
par l'association « Croix-Rouge Française »

### LE PREFET DE LA MARTINIQUE

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-7 et L.313-11 et R.314-39 à R.314-43-1 ;
- VU la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 mai 2019 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale paru au Journal Officiel du 19 mai 2019 ;
- VU la circulaire n° 2B2O-18-3117 (NOR CPAB1817747C) du 9 juillet 2018 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019 ;
- VU l'instruction n° DGCS/5A/1A/5C/2019/112 du 19 mai 2019 relative à la campagne budgétaire du secteur « Accueil, hébergement et insertion » pour 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2018-06-25-003 du 25 juin 2018 fixant la dotation globale de financement pour l'année 2018 attribuée au centre d'hébergement et de réinsertion sociale « La Case » géré par l'association « Croix-Rouge Française » ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2019-04-17-006 du 17 avril 2019, portant attribution d'acomptes mensuels sur la dotation globale de financement du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale porté par l'association « Croix-Rouge Française » au titre de l'exercice 2019 ;
- VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 18 décembre 2013 conclu entre l'Etat et l'association « Croix-Rouge Française » pour la période de 2013-2015 ;

VU l'avenant n°2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 5 décembre 2017 prolongeant le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens jusqu'à la signature du prochain contrat;

**Considérant** la volonté de l'Etat et l'association « Croix-Rouge Française » de reconduire le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens;

**SUR** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** – La dotation globalisée commune aux dispositifs du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale « La Case » géré par l'association « Croix-Rouge Française » est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé, à **cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante et un euros (587 751,00 €)** pour l'exercice 2019.

**ARTICLE 2** - La dotation globalisée commune est versée par douzième à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Elle sera imputée sur les crédits du programme 177 du budget de la direction générale de la cohésion sociale comme suit :

ACTION	LIBELLE	ACTIVITE	MONTANT	DOUZIEME A VERSER
177-12-10	Hébergement et logement adapté	Hébergement d'insertion	587 751,00 €	48 979,25 €
<b>TOTAL</b>			<b>587 751,00 €</b>	<b>48 979,25 €</b>

Le versement sera effectué sur le compte :

Banque : **BRED - Fort de France**

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>10 107</b>	<b>00380</b>	<b>0013 20 29 079</b>	<b>22</b>

**ARTICLE 3** - Considérant les acomptes opérés de janvier à avril 2019 pour un montant de **195 917,00 €**, le solde à verser s'élève à  $(587 751,00 € - 195 917,00 €) = 391 834,00 €$  soit **48 979,25 € sur 8 mois (de mai à décembre 2019)**.

**ARTICLE 4** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Martinique, soit hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé, dans les deux mois suivant la notification.


Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de PARIS, sis à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de l'Ile de France, 58 à 62 rue de la Mouzaïa – 75935 PARIS CEDEX 19, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification, ou dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

**ARTICLE 5** - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement.

**ARTICLE 6** - En application des dispositions du III de l'article R.314-36 du Code de l'action sociale et des familles, le tarif fixé par le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

**ARTICLE 7** - Le Préfet de la Martinique, le Directeur Régional des Finances Publiques, la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fort-de-France, le

Le Préfet de la Martinique,  
  
Antoine FOUSSIER

*(Note: The signature is a stylized 'MF' inside an oval, and the name 'Antoine FOUSSIER' is printed in blue below it.)*



Direction de la Jeunesse des sports et de la cohésion  
sociale

R02-2019-06-28-003

smjpm 2019 udaf

*Arrêté d'acompte allant des mois d'avril à septembre 2019 en faveur de l'association UDAF*



## PREFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE LA MARTINIQUE**

### **ARRETE N°**

Portant attribution d'acomptes mensuels au titre des mois **d'avril à septembre 2019** dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'Union Départementale des Associations Familiales de Martinique

### **Le Préfet de la Martinique**

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.361-1 et R.314-108 ;
- VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-1864 du 30 décembre 2015 modifié relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- VU le décret du président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2018-12-20-003 du 20 décembre 2018 fixant la dotation globale de financement 2018 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'Union Départementale des Associations Familiales de Martinique ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2019-04-25-006 du 25 avril 2019 portant attribution d'acomptes mensuels au titre des mois de janvier à mars 2019 dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'Union Départementale des Associations Familiales de Martinique ;

**Considérant** que pour l'exercice budgétaire 2019, dans le cas où la dotation globale de financement n'a pas été arrêtée avant le 1er janvier de l'exercice en cause, et jusqu'à l'intervention de la décision qui la fixe, les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs recevront par l'Etat des acomptes mensuels égaux à 99,7 % du douzième du montant de la dotation globale de l'exercice antérieur et des départements des acomptes mensuels égaux à 0,3 % du douzième du montant de la dotation globale de l'exercice antérieur ;

Sur proposition de la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'UDAF de Martinique, il est procédé à son profit, au versement d'acomptes mensuels calculés sur la base du douzième de la dotation reconductible 2018 d'un montant de **848 597,78 €**.

Rue Victor Sévère - B.P. 647-648 - 97262 FORT DE FRANCE CEDEX - tél. 05 96 39 36 00 - Fax 05 96 71 40 29

Pour l'exercice budgétaire 2019, le montant total des acomptes versés mensuellement à l'UDAF, jusqu'à la date de fixation de la dotation globale de financement dans les conditions prévues à l'article R. 314-193-1 du Code de l'action sociale et des familles, est fixé à **70 716,48 €**.

### **Article 2**

En application de l'article L.361-1- I du Code de l'action sociale et des familles, pour l'exercice budgétaire 2019 :

- 1°) Le montant de l'acompte mensuel versé par l'Etat est fixé à **70 504,33 €**.
- 2°) Le montant de l'acompte mensuel versé par la Collectivité Territoriale de Martinique est fixé à **212,15 €**.

### **Article 3**

L'engagement financier de l'Etat est fixé à la somme de **423 025,98 €** correspondant aux acomptes des mois de d'avril à septembre 2019.

La dépense sera imputée sur les crédits du programme 304 « inclusion sociale protection des personnes et économie sociale et solidaire – Domaine fonctionnel 0304-16-01 services tutélares».

### **Article 4**

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au service concerné et à la Collectivité Territoriale de Martinique.

### **Article 5**

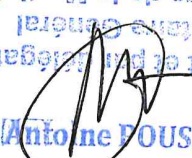
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de PARIS, sis 58 à 62, rue de la Mouzaïa - 75935 PARIS CÉDEX 19, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification.

Ce délai peut être suspendu par l'exercice d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Martinique, soit hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, dans le délai d'un mois.

### **Article 6**

La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le Directeur Régional des Finances Publiques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fort-de-France, le

Le Préfet 28 JUN 2019  
 de la Préfecture de la Martinique  
 Le Secrétaire Général  
 Pour le Préfet et par délégation  
  
**Antoine FOUSSIER**

Direction de la Jeunesse des sports et de la cohésion  
sociale

R02-2019-06-28-004

smjpm adafae

*Arrêté d'acompte mensuel d'avril à septembre 2019 en faveur de l'association ADAFAE*



## PREFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE LA MARTINIQUE**

### ARRETE N°

Portant attribution d'acomptes mensuels au titre des mois **de avril à septembre 2019** dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'association « ADAFAE »

### Le Préfet de la Martinique

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.361-1 et R.314-108 ;
- VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-1864 du 30 décembre 2015 modifié relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- VU le décret du président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2018-12-20-001 du 20 décembre 2018 fixant la dotation globale de financement 2018 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'association « ADAFAE » ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2019-04-25-005 du 25 avril 2019 portant attribution d'acomptes mensuels au titre des mois de janvier à mars 2019 dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'association « ADAFAE »

**Considérant** que pour l'exercice budgétaire 2019, dans le cas où la dotation globale de financement n'a pas été arrêtée avant le 1er janvier de l'exercice en cause, et jusqu'à l'intervention de la décision qui la fixe, les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs recevront par l'Etat des acomptes mensuels égaux à 99,7 % du douzième du montant de la dotation globale de l'exercice antérieur et des départements des acomptes mensuels égaux à 0,3 % du douzième du montant de la dotation globale de l'exercice antérieur ;

Sur proposition de la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'association « ADAFAE », il est procédé à son profit, au versement d'acomptes mensuels calculés sur une dotation année pleine de 643 931,80 € dont Etat : 642 000 €.

Pour l'exercice budgétaire 2019, le montant total des acomptes versés mensuellement à l'association « ADAFAE » jusqu'à la date de fixation de la dotation globale de financement dans les conditions prévues à l'article R. 314-193-1 du Code de l'action sociale et des familles, est fixé à **53 660,98 €**.

### **Article 2**

En application de l'article L.361-1- I du Code de l'action sociale et des familles, pour l'exercice budgétaire 2019 :

1°) Le montant de l'acompte mensuel versé par l'Etat est fixé à **53 500 €**.

2°) Le montant de l'acompte mensuel versé par la Collectivité Territoriale de Martinique est fixé à **160,98 €**.

### **Article 3**

L'engagement financier de l'Etat est fixé à la somme de **321 000 €** correspondant aux acomptes des mois d'avril à septembre 2019.

La dépense sera imputée sur les crédits du programme 304 « inclusion sociale protection des personnes et économie sociale et solidaire – Domaine fonctionnel 0304 -16-01 services tutélares».

### **Article 4**

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au service concerné et à la Collectivité Territoriale de Martinique.

### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de PARIS, sis 58 à 62, rue de la Mouzaïa - 75935 PARIS CÉDEX 19, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification.

Ce délai peut être suspendu par l'exercice d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Martinique, soit hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, dans le délai d'un mois.

### **Article 6**

La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le Directeur Régional des Finances Publiques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fort-de-France, le

Le Préfet  
 Pour le Préfet et par délégation  
 Le Secrétaire Général  
 de la Préfecture de la Martinique

28 JUIN 2019

  
 Antoine POUSSIER

Direction Régionale des Finances Publiques de la  
Martinique

R02-2019-05-15-011

Arrêté portant déclassement de terrains du domaine public  
maritime en vue de leur cession sur la commune du :  
ROBERT, SCHOELCHER, LAMENTIN, CARBET,  
MARIGOT, MACOUBA et TRINITE

PREFET DE LA MARTINIQUE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA MARTINIQUE



Jardin Desclieux  
BP 654 655  
97263 FORT-DE-FRANCE CEDEX

**ARRETE**

**Portant déclassement de terrains du domaine public maritime en vue de leur  
cession sur la commune du :**

**ROBERT- SCHOELCHER – LAMENTIN- CARBET- MARIGOT- MACOUBA-  
TRINITE**

\*\*\*\*\*

**LE PREFET DE LA MARTINIQUE**

~~~~~

VU la loi 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des 50 pas géométriques dans les départements d'Outre-Mer ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.5112-1 à 10, relatifs à la cession des terrains de la zone des 50 pas géométriques;

VU les demandes des particuliers présentées aux dates consignées dans le tableau visé à l'article 1 du présent arrêté tendant à obtenir la cession des terrains des 50 pas géométriques qu'ils occupent;

VU les décisions favorables de la de la Commission des 50 pas géométriques mentionnées aux dates consignées dans le tableau visé à l'article 1 du présent arrêté ;

VU la décision n° 200 en date du 03 mars 2011 de la Préfecture de la Martinique portant réorganisation des services de l'Etat et désignant « France Domaine » rédacteur des arrêtés de déclassement du domaine public maritime au domaine privé de l'Etat à partir du 14 mars 2011 ;

**CONSIDERANT** que ces parcelles ne sont plus utiles aux besoins d'intérêt public ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;



**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Les parcelles des 50 pas géométriques désignées dans le tableau qui suit sont déclassées du domaine public maritime, en vue de leur cession.

| <i>Commune -Lieu-dit</i>              | <i>Réf. Cad.</i>      | <i>Surface (m<sup>2</sup>)</i> | <i>Occupant</i>                                 | <i>Date de la demande</i> | <i>Date de la décision préfectorale portant autorisation de la cession</i> |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| LE ROBERT<br>« Courbaril »            | B 647<br>ex 338       | 148                            | Mme DAMBO<br>Thérèse Veuve CIVIL                | 07/04/2010                | 27/02/2014                                                                 |
| LE ROBERT<br>« Four à Chaux »         | AD 924-<br>918 ex 719 | 374                            | Consorts RADOM<br>Florent Norbert               | 10/11/2011                | 06/02/2013                                                                 |
| LE ROBERT «<br>Pointe Lynch »         | R 985 ex<br>671       | 592                            | M. DESIR Camille<br>Laure                       | 21/07/2011                | 05/10/2011                                                                 |
| LE ROBERT<br>« Cité des Braves »      | AR 355<br>ex 72       | 246                            | JOLBIT Valère<br>Léocadie                       | 07/06/2011                | 20/12/2011                                                                 |
| LE ROBERT<br>« Pont Doré »            | AR 370<br>ex 85       | 440                            | FRANÇOIS-<br>HAUGRIN René                       | 02/12/2004                | 29/03/2011                                                                 |
| LE ROBERT «<br>Pointe Lynch »         | R 844                 | 337                            | M. LINOS Jean Bertin                            | 22/11/2001                | 08/07/2002                                                                 |
| SCHOELCHER «<br>Anse Madame »         | S 142                 | 5                              | Les<br>COPROPRIETAIRES<br>DU 07 SIMON<br>COTREL | 22/12/2014                | 21/01/2016                                                                 |
| LAMENTIN<br>« Vieux- Pont »           | A 735<br>ex 601       | 415                            | THEOPHILE<br>-CATHERINE<br>Jacqueline Laurence  | 10/12/2010                | 28/05/2014                                                                 |
| CARBET «Fond<br>Capot »               | E 1820<br>ex 320      | 467                            | Consorts DONDON<br>Marie Marcel Clavius         | 15/09/2004                | 21/01/2016                                                                 |
| MARIGOT «<br>Habitation la<br>Marie » | B 742<br>ex 709       | 499                            | BOLO Fortuné                                    | 29/10/2010                | 25/09/2012                                                                 |
| MACOUBA<br>« Quartier 50 pas »        | A 426<br>ex 267       | 49                             | MOUTOUSSAMY<br>Pauline épouse BUSSY             | 25/10/2012                | 26/11/2013                                                                 |
| MACOUBA «<br>Quartier 50 pas »        | A 518<br>ex 418       | 96                             | Consorts GABOURG<br>Marie Joseph Amédée         | 14/10/2010                | 29/04/2014                                                                 |
| TRINITE<br>« Autre Bord »             | I 1004<br>ex 915      | 368                            | PALIN Marie-Joseph                              | 04/04/2007                | 15/12/2008                                                                 |

**ARTICLE 2** – Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Saint-Pierre et de la Trinité, le Directeur Régional des Finances Publiques, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fort-de-France, le      15 MAI 2019



Le Préfet  
[Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Martinique

*Antoine POUSSIER*

Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2019-07-03-001

Arrêté modificatif 1 de l'arrêté N° 02-2018-10-17-006

*Arrêté portant agrément de la structure collective de production SICA MADRAS - secteur avicole pour l'accès aux aides POSEI : mesures en faveur des productions animales - Structuration de l'élevage de Martinique.*

## PRÉFET DE MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Agriculture et Forêt

Le Préfet de la Martinique

Jardin Desclieux  
B.P. 642  
97262 Fort-de-France Cédex

### Arrêté modificatif 1 de l'arrêté N° 02-2018-10-17-006 portant agrément de la structure collective de production SICA MADRAS - secteur avicole pour l'accès aux aides POSEI : mesures en faveur des productions animales – Structuration de l'élevage de Martinique

- VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- VU le règlement (UE) N° 228/2013 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra périphériques de l'Union et abrogeant le règlement (CE) N° 247/2006 du Conseil ( 1 ), et notamment son article 21 ;
- VU le règlement délégué (UE) N°179/2014 de la commission du 6 novembre 2013 complétant le règlement (UE) N°228/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le registre des opérateurs, le montant de l'aide pour la commercialisation des produits hors de leur région, le symbole graphique, l'exonération de droits à l'importation pour certains bovins et le financement de certaines mesures relatives aux mesures spécifiques en faveur de l'agriculture dans les régions ultra périphériques de l'Union, notamment ses articles 5 , 6 et 7 ;
- VU le règlement d'exécution (UE) n°180/2014 de la commission du 20 février 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) N° 228/2013 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra périphériques de l'Union ;
- VU le programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra périphériques de l'Union déposé par la France et approuvé par la décision de la Commission du 16 octobre 2006, et ses modifications ultérieures applicables, approuvées par la Commission.
- VU la décision de la commission du 16 février 2018 approuvant les modifications du Programme POSEI France pour l'année 2018 ;
- VU le règlement (UE) N°853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article D. 691-19 ;
- VU le décret n° 2018-39 du 22 janvier 2018 relatif aux programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI-France) notamment son article D691-2 ;
- VU le décret n° 2018-313 du 27 avril 2018 relatif aux organisations de producteurs, aux associations d'organisation de producteurs et aux groupements de producteurs, notamment ses articles D. 551-20 et D. 551-21 ;
- VU le décret du Président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique
- VU l'arrêté N°R02-2018-07-09-008 portant sur les conditions d'agrément des structures collectives pour l'accès aux aides POSEI : mesures en faveur des productions animales – Structuration de l'élevage de Martinique ;
- VU l'arrêté modificatif 1- N° R02-2019-05-06-007 du 6 mai 2019 portant sur les conditions d'agrément des structures collectives pour l'accès aux aides POSEI : mesures en faveur des productions animales – Structuration de l'élevage de Martinique ;

- VU la demande d'agrément présentée par **SICA MADRAS**, le **06 août 2018** ;
- VU l'arrêté N° R02-2018-10-17-006 du 17 octobre 2018 portant agrément de la structure collective de production SICA MADRAS - secteur avicole pour l'accès aux aides POSEI : mesures en faveur des productions animales – Structuration de l'élevage de Martinique
- SUR proposition du Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'article 3 de l'arrêté N° R02-2018-10-17-006 portant agrément de la structure collective de production MADRAS est modifié comme suit :

**« Article 3**

Les engagements de la structure sont décrits dans le formulaire de demande d'agrément pour l'accès aux aides POSEI - mesures en faveur des productions animales – Structuration de l'élevage de Martinique déposé par la structure collective le **06 août 2018** qui constitue une pièce contractuelle :

- respecter les critères de l'arrêté préfectoral N° R02-2018-07-09-008 du 9 juillet 2018 et de l'arrêté modificatif 1 N° R02-2019-05-06-007 concernant les conditions d'agrément des structures collectives prévues par les « mesures Structuration de l'élevage de Martinique » en faveur des productions agricoles (MFPA) du Programme portant mesures Spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions Ultrapériphériques (POSEI) pour Martinique
- demander une ou plusieurs des aides listées ci-dessous pour la production animale issue d'exploitations agricoles localisées en Martinique :
  - aide aux produits d'élevage ;
  - aides à la mise en marché des productions animales : aide au transport des produits réfrigérés ; aides à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation ; aide au stockage des produits ; aide à la mise en marché ; aide à la commercialisation d'une gamme spécifique de produits congelés typiques et de qualité ;
- communiquer, à la demande de la DAAF et/ou de l'ODEADOM, toutes pièces justificatives nécessaires à l'obtention des aides du POSEI à la structuration de l'élevage de Martinique ;
- verser, lorsque la structure n'est pas le bénéficiaire final de la mesure concernée, l'intégralité du montant de l'aide à l'éleveur dans un délai de deux mois à compter de la date d'encaissement de l'aide et justifier du reversement de ces aides ;
- fournir à la DAAF chaque année, les PV de l'assemblée générale (ordinaire et extraordinaire, le cas échéant), le rapport d'activité et les comptes annuels certifiés ;
- faciliter et se soumettre à tous les contrôles et toutes les vérifications demandées par les services officiels de contrôle ».

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**  
**Le Secrétaire Général**  
 de la Préfecture de la Martinique

Le Préfet



Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2019-07-03-002

Arrêté portant délégation de crédits à l'Etablissement de  
l'Elevage - Année 2019

*Arrêté portant délégation de crédits à l'Etablissement de l'Elevage - Année 2019, participation aux charges de l'Identification Permanente Généralisée des bovins, ovins-caprins, porcins.*

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Le Préfet de la Martinique

Service Agriculture et Forêt  
Pôle Economie Agricole et Filières  
Unité POSEI et Filières

Jardin Desclieux  
B.P. 642  
97262 Fort-de-France Cédex

### Arrêté portant délégation de crédits à l'Établissement de l'Élevage Année 2019

- VU** la loi n° 46-415 du 19 mars 1946 érigeant la MARTINIQUE, la GUADELOUPE, la GUYANE et la REUNION en départements français ;
- VU** le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et l'institution préfectorale dans les Départements d'Outre-Mer ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** la circulaire DGA/MCP/C97-1004 du 18 décembre 1997 sur la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** l'arrêté du 12 avril 2007 relatif aux établissements de l'élevage ;
- VU** l'instruction technique DGAL/SDSPA/2019-356 du 2 mai 2019
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général ;

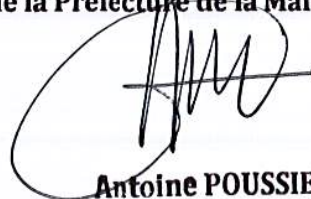
### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Un crédit de 112 820 € (cent douze mille huit cent vingt euros) est prélevé sur les crédits du programme 206, action 02, activité 020602002201, du budget du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au titre de la participation aux charges de l'Identification Permanente Généralisée des bovins, ovins-caprins, porcins réalisée par l'Établissement de l'Élevage de la Martinique.

**ARTICLE 2 :** La somme correspond à un seul et unique versement représentant le montant de la subvention relative à l'identification des animaux pour l'année 2019.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Régionale des Finances Publiques, le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le  
**Pour le Préfet et par délégation**  
Le Préfet **Le Secrétaire Général**  
**de la Préfecture de la Martinique**



**Antoine POUSSIER**

# PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2019-07-01-020

Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2019-07-01-019 du  
01-07-2019 accordant la médaille d'honneur de travail à  
l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

ARRÊTÉ N°  
modifiant l'arrêté n° R02-2019-07-01-019 du 01 juillet 2019

Accordant la médaille d'honneur du Travail  
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le Préfet de la Martinique

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

**A R R Ê T E**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Madame ACHILLE Simone Marie**  
Conseillère, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame AFOY Marie-Ange Amélie**  
Directrice, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur ALEXANDRE Olivier Moïse Médard**  
Technicien Conseil, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur AMABLE Emmanuel**  
Technicien, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame ANNETTE Gladys**  
Assistante Ressources Humaines, DIRECTION REGIONALE SERV MEDICAL 972, FORT DE FRANCE. demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Madame ARCADE Annie Marie-Antoinette**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame ARNAUD Marie-Christine Marie-France**  
Aide Maternelle, MINI CRECHE LES PUPUCES, DUCOS.  
demeurant à SAINTE-LUCE



- **Madame ARSENE Francille Sonia**  
Responsable d'Unité, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BABOT Marie Madeleine Elsa**  
Responsable SAV, PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT, LE LAMENTIN.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Madame BARBA Michèle Nadia**  
Secrétaire, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à LORRAIN
  
- **Madame BARCLAY Myriam Nicole**  
Analyste, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BASTOL Joseph Arlette**  
Réfèrent Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
  
- **Monsieur BELLUNE Jacques**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur BEUZE Jean-Luc Gérard**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
  
- **Madame BIETH Frédérique**  
Conseiller, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BONVEL Dominique Lézin**  
Comptable, SOFINPAR, LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-LUCE
  
- **Monsieur BOSSE André Julien**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BOSSE Yannick Hyacinthe**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BOURGEOIS Gaëlle Tania Vanessa**  
Secrétaire, SOMAL, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur BRAVO Alex Xavier**  
Médecin Conseil, RSI-AG, LAMENTIN.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Madame BRAY Corentin Margaret**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-PIERRE

- **Madame BRESLER Yolande Mathilde**  
Secrétaire, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame CASSILDE Valérie Irène**  
Responsable d'Equipe, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
  
- **Monsieur CAUVER Rosamond**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame CELESTINE Roseline Ignace**  
Gestionnaire Recouvrement, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE  
MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
  
- **Monsieur CHERUBIN Andrew**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame CHONVILLE Jocelyne Pauline**  
Aide Maternelle, MINI CRECHE LES PUPUCES, DUCOS.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame CIRENCIEN Valérie Irène**  
Réfèrent Technique Retraite, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE  
MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
  
- **Madame COUPRA Evelyne Elisabeth**  
Formatrice, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame CRATER Sophia**  
Secrétaire, SOMAL, LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
  
- **Madame CRISPIN Christine Claude**  
Agent d'Escale, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE  
FRANCE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur DANIEL Dominique**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Monsieur DARVIN Salomon Luc**  
Conseiller, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur DEGAZON Peter**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame DELOR Kitty Angèle**  
Chargée de Clientèle, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE

- **Madame DE MONTZEY Catherine Véronique Christiane**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur DEROTUS Jean-Philippe André**  
Employé, PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT, LE LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur DOROVAN Paul**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur DUFEAL Rodrigue**  
Directeur Partenaires et Contact Clients, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
- **Madame DUVAL Patricia Marie**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame EDVIGE Céline**  
Technicien, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur EMMANUEL Michaël Théophile**  
Employé, SODIVA, LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
- **Monsieur ETIENNE Thierry Jean**  
Conseiller, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à DUCOS
- **Madame FAISANT Sarah Félide**  
Cadre, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur FELIX Patrick**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame FITTE-DUVAL Any Aimée**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame FRANCOIS-ENDELMONT Sarah Sylvie**  
Technicien Retraite, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur FRANCOIS-EULOCIE Fortuné**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame GALLICIA Patricia**  
Chargée de Clientèle, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER

- **Madame GALLION Jessie Jean-Baptiste Hélène**  
Technicien d'Escalé, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
  
- **Madame GALONDE Gaëlle**  
Employée, CAISSE D'EPARGNE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Madame GLONDU Rose-Aimée**  
Responsable Sinistres Corporels, GFA CARAIBES, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Madame GUSTO Martine Céline**  
Animateur d'Equipe, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
  
- **Monsieur HARNAIS Christian**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame JACQUES Cynthia**  
Chargée de Clientèle, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Monsieur JEAN-JOSEPH Guy-Bernard**  
Technicien, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame KRATTIGER Mireille-Dorothee Hélène**  
Chargée de Communication, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Monsieur LANOU Christian**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur LANOU Edouard**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame LARGEN Lydia**  
Gestionnaire, Régime Social des Indépendants Antilles-Guyane, Lamentin.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur LAVENAIRE Georges Amédée**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Monsieur LECHERTIER Guy-Antoine**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Madame LEIBNITZ Cindy**  
Assistante Formation, DIRECTION REGIONALE SERV MEDICAL 972, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN

- **Monsieur LESUEUR David**  
Technicien Budgétaire, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Monsieur LINOS Sylvère**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur LUDOSKY Philippe**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur MANDON Fabrice**  
Gestionnaire, DIRECTION REGIONALE SERV MEDICAL 972, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Monsieur MANGATA David**  
Employé, GPX DOM MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur MANOIR Angebert**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur MANSCOUR Lucien**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Monsieur MANSCOUR Mozard**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Monsieur MAROLANY Judicaël**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à SAINTE-MARIE
- **Madame MARTIAL Michèle Claude**  
Gestionnaire, RSI-AG, LAMENTIN.  
demeurant à MORNE-ROUGE
- **Monsieur MERKILED David**  
Chargé de Maintenance, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur MICHELIN Laurent Nicolas**  
Assistant Pédagogique, AFTRAL MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DIAMANT
- **Madame MILOME Francine Françoise**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à DUCOS
- **Madame MIRANDE Michelle**  
Conseiller, WAB-ASSURANCES MARTINIQUE - LAMENTIN  
demeurant à FORT DE FRANCE

- **Madame POMPEE Pascale Nathalie**  
Conseillère, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame POURTOUT Berthe**  
Chef Comptable, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame PRIAM Rosette Françoise**  
Animateur d'Equipe, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame PRUDENT Mireille Constance**  
Employée, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame RAVION Mireille Pierrette**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame RENAR Carine**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur RENAR Eric**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame RENAR Patricia**  
Responsable hangar, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame RETORY Marie-Lydie**  
Assistante de Paye, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur RIPA Raphaël Pierre**  
Employé, PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT, LE LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Madame RISAL Suzanne**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Madame ROLLE Yolande**  
Infirmière, DIRECTION REGIONALE SERV MEDICAL 972, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Monsieur SABIN Olivier Stéphane**  
Conseiller, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINTE-LUCE
- **Madame SAINVILLE Sandrine**  
Référente Technique, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-JOSEPH

- **Madame MIRANDE-NEY Line-Rose Thérèse**  
Auxiliaire de Puériculture, MINI CRECHE LES PUPUCES, DUCOS.  
demeurant à DUCOS
- **Madame MONROSE Dominique**  
Chargée de Clientèle, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame MONTHIEUX Astrid**  
Gestionnaire, GFA CARAIBES, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur NAPOL Philippe**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur NELSON Fred Yves**  
Employé, CMA-CGM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
- **Monsieur NESTOR Marcellinus**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame NOIREN Marie-Laure Gabrielle**  
Assistante Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
- **Madame OLIERE Sandrine Fabienne**  
Responsable d'Unité, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame PADOLUS Eliane**  
Chef d'Equipe, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame PELAGE Marina Thérèse**  
Technicien Administratif, RSI-AG, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame PERASTE Lucie Sébastien**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame PERMAL Marie-Hélène**  
Responsable d'Unité, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame PETIT-FRERE Nicole Odile**  
Enquêteur, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame PIERRE Catherine Louise Arlette**  
Déléguée Médicale, PIERRE FABRE MEDICAMENT INFORMATION, BOULOGNE-  
BILLANCOURT.  
demeurant à SAINTE-LUCE

- **Monsieur SAMY Joël**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur SATENAY Stephen**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame SELON Nadiège Solange**  
Rédacteur Juridique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
  
- **Madame SIMASOTCHI Najeda Nancy**  
Employée, SOMAFI MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame SINGAMALUN Fabienne**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur SIOUL Moïse Roger**  
Employé, GPX DOM MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à TROIS-ILETS
  
- **Madame SMIERZCHALSKI Cynthia**  
Responsable Pédagogique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame SYLVESTRE Sherla Yannick**  
Animateur d'Equipe, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à BELLEFONTAINE
  
- **Madame TALBOT Catherine Claude**  
Responsable d'activité, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT MARTINIQUE,  
FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à CASE-PILOTE
  
- **Madame THOME Anicet Victoire**  
Cadre de direction, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur VAUBIEN Claude**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Madame VELAYOUDON Lucienne Colette**  
Assistante de Direction, SOCIETE MARTINIQUE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINTE-LUCE
  
- **Monsieur VENUS Marcellin Dominique**  
Gardien, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame VETRAL Nathanielle Odette**  
Responsable Ressources Humaines, RSI-AG, LAMENTIN.  
demeurant à TRINITE



- **Madame WOIMBEE Ludmilla**  
Commerciale, SODIVA, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame ZENON Tatiana Karine**  
Croupier, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame ZIE Marie-Françoise Roselyne**  
Assistante Administrative, SOCIETE MARTINIQUE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Monsieur AGAPIT Roger Marcel Hector**  
Assistant Technique, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur ALMONT Karl**  
Membre du Comité de Direction, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame ANGEVIN Annick**  
Animateur d'Equipe, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame ARCADE Annie Marie-Antoinette**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame ARMAND Anne**  
Contrôleur, IEDOM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur ARNETON Manuel Félix**  
Commercial, SODIVA, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame AUGUSTE-CHARLERY Tania Alexis**  
Conseillère Assurance Maladie, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE  
MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Madame BANNAIS Françoise Innocente**  
Assistante Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à CASE-PILOTE
- **Madame BASTOL Joseph Arlette**  
Réfèrent Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
- **Monsieur BELLUNE Jacques**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT

- **Monsieur BIDOC Eddy Valentin**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-ESPRIT
  
- **Madame BONVEL Dominique Lézin**  
Comptable, SOFINPAR, LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-LUCE
  
- **Monsieur BOSSE André Julien**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BOSSE Yannick Hyacinthe**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame BOURDET Lucienne**  
Comptable, SODIVA, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame BRESLER Yolande Mathilde**  
Secrétaire, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur CAMBEILH Jean-Louis Joseph**  
Commercial, SODIVA, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur CAUVER Rosamond**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame CELESTINE Roseline Ignace**  
Gestionnaire Recouvrement, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE  
MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
  
- **Monsieur CHERUBIN Andrew**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur CLEONIS Pascal**  
Cadre Technique, RHUM MARTINICAIS SAINT JAMES, SAINTE-MARIE.  
demeurant à SAINTE-MARIE
  
- **Madame COUTENAY Sandra Claire**  
Infographiste, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur DANIEL Dominique**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Monsieur DEGAZON Peter**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE

- **Madame DELANZY Nicole Marceline**  
Responsable, PAGES JAUNES MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Madame DE MONTZEY Catherine Véronique Christiane**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur DENYS Charles Louis Georges**  
Ingénieur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS 01.  
demeurant à ROBERT
- **Madame DONATIEN Clémire Désirée**  
Leader Commercial Escale, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE,  
FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame DORE Chantal**  
Conseillère, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur DOROVAN Paul**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame DUVAL Patricia Marie**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame EUSTACHE Patricia Arsène**  
Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur FELIX Patrick**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame FITTE-DUVAL Any Aimée**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur FRANCOIS-EULOCIE Fortuné**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame GALLICIA Patricia**  
Chargée de Clientèle, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame GOVINDOORAZOO Marie-Andrée**  
Conseillère, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur HARNAIS Christian**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT

- **Madame HAUSTANT Anick**  
Chargée de Gestion, IEDOM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Monsieur JACQUES-PHILIPPE Patrick Jean**  
Employé, CREDIT LYONNAIS, LES ABYMES.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Monsieur JEANNET Paul Jean André**  
Directeur Adjoint, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.  
demeurant à TROIS-ILETS
- **Madame LAFINE Linda Marie-Bernard**  
Chargée d'affaires comptables, SAMAC AEROPORT AIME CESAIRE, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur LANOU Christian**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur LANOU Edouard**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur LAVENAIRE Georges Amédée**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Monsieur LEDI Jean-Philippe**  
Contrôleur d'Accès, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur LEGROS Jean-Marc Paul**  
Technicien, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINTE-MARIE
- **Monsieur LINOS Sylvère**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur LUCIEN Jean-Marc**  
Agent Spécialisé, IEDOM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur LUDOSKY Philippe**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame LUMIERE Nicole Sarah**  
Réfèrent Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur MANOIR Angebert**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT

- **Monsieur MANSCOUR Lucien**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Monsieur MANSCOUR Mozard**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Madame MARGUERITE Marie-France Rosalie**  
Employée, SOMAFI MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur MARVILLE Olivier Marc Vincent**  
Technicien, SOMAL, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur MERKILED David**  
Chargé de Maintenance, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur MEURISSE Pascal**  
Chef d'Escale, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à TROIS-ILETS
- **Madame MICHEL Nicole Julie**  
Directrice Adjointe, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame MILOME Francine Françoise**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à DUCOS
- **Madame MIRANDE Michelle**  
Conseiller, WAB-ASSURANCES MARTINIQUE - LAMENTIN  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame MONROSE Dominique**  
Chargée de Clientèle, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur MONTHIEUX Philippe**  
Contrôleur aux Entrées, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur NAPOL Philippe**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur NELSON Fred Yves**  
Employé, CMA-CGM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
- **Monsieur NESTOR Marcellinus**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE

- **Madame NOIREN Marie-Laure Gabrielle**  
Assistante Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
  
- **Madame PADOLUS Eliane**  
Chef d'Equipe, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur PASCAULT Jean-François**  
Technico Commercial, SOMAL, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur PAULY Hervé**  
Responsable Sécurité, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame PINTOR Firmine Marie-Claude**  
Concierge, SOCIETE MARTINIQUEAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame POURTOUT Berthe**  
Chef Comptable, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame PRONZOLA Georgette Donatienne**  
Assistante Sociale, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
  
- **Madame RAVION Mireille Pierrette**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame RENAR Carine**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur RENAR Eric**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame RENAR Patricia**  
Responsable hangar, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame RETORY Marie-Lydie**  
Assistante de Paye, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Madame RISAL Suzanne**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
  
- **Madame ROLLE Yolande**  
Infirmière, DIRECTION REGIONALE SERV MEDICAL 972, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH

- **Monsieur SAINT-CYR Serge**  
Technicien, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Monsieur SALOMON-RIOCREUX Christophe**  
Médecin Conseil, DIRECTION REGIONALE SERV MEDICAL 972, FORT DE FRANCE.  
demeurant à CASE-PILOTE
- **Monsieur SAMY Joël**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur SATENAY Stephen**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame SAURON Suzy**  
Assistante administrative, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à DUCOS
- **Madame SINGAMALUN Fabienne**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame SMITH Maguy**  
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Madame SUFFRIN Patricia Adèle**  
Gestionnaire, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame SYLVANISE Karine**  
Directrice d'Agence, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame THOME Anicet Victoire**  
Cadre de direction, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame URSULET Karine Gervaise**  
Assistante, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur VAUBIEN Claude**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FRANCOIS
- **Monsieur VENUS Marcellin Dominique**  
Gardien, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame VINCENT Clara Eugénie**  
Gestionnaire, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à MARIN

- **Madame ZEPHIR Camille Marie Cécile**  
Responsable Adjointe Service Social, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE  
MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-ESPRIT

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur ADELAIDE Alica André**  
Employé, CASINO BATELIERE PLAZZA, SCHOELCHER.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur AQUILON Gérard Philippe**  
Employé, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame ARCADE Annie Marie-Antoinette**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Madame BASTOL Joseph Arlette**  
Réfèrent Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
- **Madame BEAUROY-EUSTACHE Tania Michelle**  
Assistante administrative, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur BERAL Raymond Philippe Hermann**  
Employé, IEDOM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à CARBET
- **Monsieur BERTHOLO Eric Constant**  
Employé, GFA CARAIBES, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
- **Monsieur BIDOC Eddy Valentin**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-ESPRIT
- **Madame BONHEUR Berthe Rémi**  
Employée, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame BONVEL Dominique Lézin**  
Comptable, SOFINPAR, LAMENTIN.  
demeurant à SAINTE-LUCE
- **Monsieur BOSSE André Julien**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame BOSSE Yannick Hyacinthe**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN



- **Madame CADASSE Muriel Marie Aline**  
Agent, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur CARETO Félix Claude**  
Opérateur Exploitation, SOMAL, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur CAUVER Rosamond**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame CHAUVET Valentine Dominique**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Madame CHERCHEL Monique Cécile**  
Assistante de Service Social, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur CHERUBIN Andrew**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur DEGAZON Peter**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur DELBOIS Joseph Claude**  
Employé, CMA-CGM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LES ANSES-D'ARLET
  
- **Madame DE MONTZEY Catherine Véronique Christiane**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Monsieur DOL Jean-Michel Donatien**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur DOROVAN Paul**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur DUCHET Bertrand Jean-Michel**  
Coordonnateur, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à FORT-DE-FRANCE
  
- **Monsieur DUCTEIL Laurent**  
Electrotechnicien, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE  
FRANCE.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Monsieur DUPROS Daniel**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à CASE-PILOTE

- **Monsieur DUPROS Miguel**  
Agent, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame DUVAL Patricia Marie**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame FELVIA Evelyne**  
Chargée des Ressources Humaines, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE  
MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-SALEE
  
- **Madame FITTE-DUVAL Any Aimée**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame GALLICIA Patricia**  
Chargée de Clientèle, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Monsieur GOURPIL Dominique Paul**  
Conseiller retraite, RSI-AG, LAMENTIN.  
demeurant à DUCOS
  
- **Monsieur HARNAIS Christian**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur JONCART Hector Raymond**  
Employé, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame LAMBESE Agnès Mireille**  
Gestionnaire, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur LAVENAIRE Georges Amédée**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Madame LEGARES Sandra Elise**  
Contrôleur, IEDOM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame MALA Evelyne**  
Agent, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à CASE-PILOTE
  
- **Monsieur MANOIR Angebert**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame MARIE-SAINTE Corinne**  
Technico-Commerciale, SOCIETE D'HLM OZANAM, SCHOELCHER.  
demeurant à SAINTE-MARIE

- **Madame MILOME Francine Françoise**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à DUCOS
- **Monsieur MIRLORET Bruno**  
Chargé de Comptabilité, RSI-AG, LAMENTIN.  
demeurant à TROIS-ILETS
- **Madame MONIQUE Evelyne Jacqueline**  
Réfèrent Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur NAPOL Philippe**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur NELSON Fred Yves**  
Employé, CMA-CGM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
- **Madame NESTORET Muriel**  
Employée, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur NESTOR Marcellinus**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame PADOLUS Eliane**  
Chef d'Equipe, EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame POURTOUT Berthe**  
Chef Comptable, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame PRONZOLA Georgette Donatienne**  
Assistante Sociale, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à VAUCLIN
- **Madame RAVION Mireille Pierrette**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur RECLAIR Marius**  
Technicien Expert Automobile, SODIVA, LAMENTIN.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame RETORY Marie-Lydie**  
Assistante de Paye, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame SMITH Maguy**  
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE MARTINIQUE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-SALEE

- **Madame SOLBIAC Marie-Christine**  
Employée, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame SULTER Nadège Alice**  
Responsable Ressources Humaines, CMA-CGM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame SYLVANISE Karine**  
Directrice d'Agence, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Madame THOME Anicet Victoire**  
Cadre de direction, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur VAUBIEN Claude**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FRANCOIS
- **Madame ZEPHIR Camille Marie Cécile**  
Responsable Adjointe Service Social, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE  
MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-ESPRIT

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Monsieur ALONZEAU Bertrand**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame ARCADE Annie Marie-Antoinette**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur ATTELY Robert**  
Chauffeur, EXPLOITATION ELEVAGE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame AUGUSTIN-CONSTANTIN Jocelyne Rodolphe**  
Chargée de Marketing Opérationnel, SAMAC AEROPORT AIME CESAIRE, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Madame BASTOL Joseph Arlette**  
Réfèrent Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à MARIN
- **Monsieur BEAUSOLEIL Paul-Emile Servais**  
Chargé de Mission, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
- **Monsieur BIRBA Blaise**  
Chauffeur, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à SAINTE-MARIE
- **Monsieur BLANCHARD Erick Boris Raphaël**  
Cadre, BNP PARIBAS MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à SCHOELCHER

- **Madame BONHEUR Berthe Rémi**  
Employée, FRANCE TELEVISIONS MARTINIQUE PREMIERE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à LAMENTIN
- **Monsieur BOSSE André Julien**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame BOSSE Yannick Hyacinthe**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
- **Madame BOSTON Monique**  
Employée, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Madame CADASSE Muriel Marie Aline**  
Agent, CAF DE LA MARTINIQUE, LAMENTIN.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur CAKAIN Daniel**  
Jardinier, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur CAPITAN Alain**  
Chauffeur, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Madame CHEVALLIER Guilaine**  
Employée, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur CRIQUET Jean**  
Chauffeur honoraire, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
- **Monsieur DAUDE Philippe**  
Gestionnaire, DIRECTION REGIONALE SERV MEDICAL 972, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
- **Monsieur DELISE Auguste**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
- **Monsieur DELOS André**  
Employé, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
- **Madame DE MONTZEY Catherine Véronique Christiane**  
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SCHOELCHER
- **Monsieur DUPROS Daniel**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à CASE-PILOTE
- **Madame DUVAL Patricia Marie**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE

- **Monsieur EUPHRASIE Georges**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur FAUCHI Hubert**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à GROS-MORNE
  
- **Madame FITTE-DUVAL Any Aimée**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur FRANCOIS-LUBIN Simon Monique Paul**  
Employé, SMVV - CLUB MED LES BOUCANIERES, SAINTE-ANNE.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Monsieur GAMESS Mario Fulbert**  
Technicien de Maintenance, SOMAL, LAMENTIN.  
demeurant à SAINT-PIERRE
  
- **Monsieur JEANVILLE Alain Jean**  
Directeur Régional, Régime Social des Indépendants Antilles-Guyane, Lamentin.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame JEAN-BAPTISTE Josette Eloi**  
Employée LCL Crédit Lyonnais  
demeurant à DUCOS
  
- **Monsieur JN-BAPTISTE Augustin**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur LANGE Turenne**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur LANOU Denis**  
Chauffeur, EXPLOITATION DE BANANES DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur LAVENAIRE Georges Amédée**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINT-JOSEPH
  
- **Monsieur LISE Roger**  
Employé, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à MARIGOT
  
- **Madame MARC Virginie**  
Employée, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur MAZARIN Serge**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur METERRE Lewis**  
Ouvrier Agricole, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame MILOME Francine Françoise**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à DUCOS

- **Madame MONIQUE Evelyne Jacqueline**  
Réfèrent Technique, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE MARTINIQUE,  
LAMENTIN.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur MONTLOUIS-CALIXTE Gaétan**  
Jardinier, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Monsieur NECKER Simone**  
Employée, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à SAINTE-MARIE
  
- **Monsieur NELSON Fred Yves**  
Employé, CMA-CGM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à RIVIERE-PILOTE
  
- **Monsieur ORLAY Marc Léocadie**  
Concierge, SOCIETE MARTINICAISE D'HLM, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Monsieur PIMPY Edgard**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à TRINITE
  
- **Madame RAGOO Colette Richard**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINTE-LUCE
  
- **Monsieur RAMATHON Joël**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame RAVION Mireille Pierrette**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame RENE-CORAIL Nicole Marie**  
Responsable Ressources Humaines, SAMAC AEROPORT AIME CESAIRE, LAMENTIN.  
demeurant à SCHOELCHER
  
- **Madame RILOS Maggy Maxence**  
Employée, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame SOUMBO Francine**  
Employée, POLE EMPLOI MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame SPARTACUS Jeanne Angèle**  
Préparatrice, PHARMACIE SYMPHOR, DUCOS.  
demeurant à DUCOS
  
- **Monsieur SYLBANDE Emmanuel**  
Employé, EXPLOITATION AGRICOLE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à SAINTE-MARIE
  
- **Madame SYLVANISE Karine**  
Directrice d'Agence, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à FORT DE FRANCE

- **Madame THOME Anicet Victoire**  
Cadre de direction, SIMAR, SCHOELCHER.  
demeurant à FORT DE FRANCE
  
- **Madame URSULET Léonie lydie**  
Technicien Commercial, AIR FRANCE DIRECTION REGIONALE MARTINIQUE, FORT  
DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Madame URSULET Norée Nicole**  
Infirmière, CMA-CGM MARTINIQUE, FORT DE FRANCE.  
demeurant à ROBERT
  
- **Monsieur VAUBIEN Claude**  
Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à FRANCOIS
  
- **Monsieur VINCESLAS Alain**  
Chauffeur, EXPLOITATION PLAINE DU GALION, TRINITE.  
demeurant à ROBERT

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 01 JUIL 2019

Le Préfet

Franck ROBINET



*Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Fort de France dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*





# PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2019-07-05-001

ARRÊTÉ portant agrément de géomètre pour  
l'établissement des documents d'arpentage



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Secrétariat général  
Direction de la légalité et des affaires locales

Arrêté n° R02-2019-07-  
portant agrément de géomètre pour l'établissement des documents d'arpentage

Le préfet de la Martinique

Vu l'article 7 de l'ordonnance n°98-774 du 2 septembre 1998 ;

Vu le décret n°75-305 du 21 avril 1975 relatif à l'établissement et à la conservation du cadastre parcellaire dans les départements d'outre-mer, et notamment ses articles 4 et 19;

Vu l'arrêté n°76-2620/2/AE du 6 juillet 1976 instituant le tableau départemental d'agrément des géomètres pour l'établissement de documents d'arpentage;

Vu la demande formulée le 07 mai 2019 par Madame Nicole MARTIN tendant à obtenir son inscription au tableau départemental susvisé ;

Vu l'avis favorable émis le 24 juin 2019 par le directeur régional des finances publiques sur cette demande;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture;

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>: Le tableau départemental d'agrément des géomètres pour l'établissement des documents d'arpentage est complété ainsi qu'il suit :

« La personne dont le nom suit, est agréée pour l'établissement des documents d'arpentage :

- Géomètre expert :

Madame Nicole MARTIN  
Pointe Courchet Nord  
97240 Le François »

Article 2 : Le présent agrément est accordé à titre individuel et doit être utilisé conformément à son objet. Son titulaire ne peut notamment déléguer sa signature pour lesdits travaux.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le préfet, et par délégation,  
le secrétaire général de la préfecture

  
Antoine FOUSSIER

05 JUL 2019

Sous Préfecture de la Trinité

R02-2019-07-05-002

arrêté portant agrément de Gaëlle HIPPOCRATE en  
qualité de garde particulier et garde de la voirie routière

*arrêté, agrément, garde, particulier, voirie routière*



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SOUS-PRÉFECTURE DE LA TRINITÉ

**ARRÊTÉ n°**  
**portant agrément de Madame Gaëlle**  
**HIPPOCRATE en qualité de garde**  
**particulier,**  
**et garde de la voirie routière**

**LE SOUS-PRÉFET**  
**DE L'ARRONDISSEMENT DE LA TRINITÉ,**

- VU le code de procédure pénale, et notamment les articles 29,29-1 et R. 15-33-24 et suivants ;
- VU le décret n°2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes assermentés ;
- VU l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;
- VU la circulaire interministérielle du 9 janvier relative à l'agrément des gardes particuliers ;
- VU le code de la voirie routière, notamment L.116-2 ;
- VU le décret du Président de la République du 01 août 2017 nommant Monsieur Emmanuel BAFFOUR, sous-préfet des arrondissements de La Trinité et de Saint Pierre ;
- VU l'arrêté préfectoral DLAL/DIRECTION. n° R02-2017-11-06-003 du 5 novembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel BAFFOUR sous-préfet des arrondissements de Saint Pierre et de La Trinité ;
- VU la décision n°16-762 DRI/BRH/AI du 12 mai 2016 portant affectation de Mme Virginie LECOIN attachée principale d'État, au poste de secrétaire général de la sous-préfecture de La Trinité ;
- VU la commission délivrée par Monsieur Alfred MONTHIEUX, Maire de la commune du Robert par laquelle il confie à Madame Gaëlle HIPPOCRATE, la surveillance du domaine public routier et domaine public appartenant à la commune du Robert;
- VU l'arrêté du sous-préfet de La Trinité et de Saint-pierre, en date du 18 janvier 2018 reconnaissant l'aptitude technique de Madame Gaëlle HIPPOCRATE en qualité de garde particulier ;
- VU les documents et cartes fournis par le Maire du Robert

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de la Trinité ;

*Sous-Préfecture de la Trinité Rue Joseph Lagrosillière B.P. N°17 – 97235 LA TRINITÉ CEDEX – Tel : 05.96.58.21.13 – Fax : 05.96.58.31.40  
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 12h – l'après-midi uniquement sur rendez-vous  
Contact mail : sous-prefecture-de-trinite@martinique.pref.gouv.fr*

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Gaëlle HIPPOCRATE, née le 8 septembre 1975 au ROBERT, demeurant au Quartier Voltaire – 97231 LE ROBERT,

**Est agréée** en qualité de **garde particulier** pour constater tous délits et contraventions qui porte atteinte au domaine public et privé de la Commune du Robert,

**Est agréée** en qualité de **garde de la voirie routière** pour constater les contraventions de voirie portant atteinte au domaine routier de la Commune du Robert.

**Article 2 :**

La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

**Article 3 :**

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Article 4 :**

Préalablement à son entrée en fonctions, Madame Gaëlle HIPPOCRATE doit prêter serment devant le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France.

**Article 5 :**

Dans l'exercice de ses fonctions Madame Gaëlle HIPPOCRATE, doit être porteuse en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

**Article 6 :**

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'écologie et du développement durable, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort-de-France. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 5 :**

La secrétaire générale de la sous-préfecture de la Trinité, le Maire de la commune du Robert, sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Madame Gaëlle HIPPOCRATE et publié au recueil des actes administratifs.

Notifié à l'intéressé

le :

Nom                      Prénom

Signature

La Trinité, le .  
Le sous-préfet,

05 JUL 2019

Emmanuel BAFFOUR

(2 pages)

Sous Préfecture de la Trinité

R02-2019-07-05-003

arrêté portant agrément Mr Serge Jean NEGI en qualité de  
garde particulier et garde de la voirie routière

*arrêté, agrément, garde, particulier, voirie routière*





PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SOUS-PRÉFECTURE DE LA TRINITÉ

**ARRÊTÉ n°**  
**portant agrément de Monsieur Serge**  
**Jean NEGI en qualité de garde**  
**particulier,**  
**et garde de la voirie routière**

**LE SOUS-PRÉFET**  
**DE L'ARRONDISSEMENT DE LA TRINITÉ,**

- VU le code de procédure pénale, et notamment les articles 29,29-1 et R. 15-33-24 et suivants ;
- VU le décret n°2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes assermentés ;
- VU l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;
- VU la circulaire interministérielle du 9 janvier relative à l'agrément des gardes particuliers ;
- VU le code de la voirie routière, notamment L.116-2 ;
- VU le décret du Président de la République du 01 août 2017 nommant Monsieur Emmanuel BAFFOUR, sous-préfet des arrondissements de La Trinité et de Saint Pierre ;
- VU l'arrêté préfectoral DLAL/DIRECTION. n° R02-2017-11-06-003 du 5 novembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel BAFFOUR sous-préfet des arrondissements de Saint Pierre et de La Trinité ;
- VU la décision n°16-762 DRI/BRH/AI du 12 mai 2016 portant affectation de Mme Virginie LECOIN attachée principale d'État, au poste de secrétaire général de la sous-préfecture de La Trinité ;
- VU la commission délivrée par Monsieur Alfred MONTHIEUX, Maire de la commune du Robert par laquelle il confie à Monsieur Serge Jean NEGI, la surveillance du domaine public routier et du domaine public communal ;
- VU l'arrêté du sous-préfet de La Trinité et de Saint-pierre, en date du 18 janvier 2018 reconnaissant l'aptitude technique de Monsieur Serge Jean NEGI en qualité de garde particulier ;
- VU les documents et cartes fournis par le Maire du Robert ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de la Trinité ;

*Sous-Préfecture de la Trinité Rue Joseph Lagrosillière B.P. N°17 – 97235 LA TRINITÉ CEDEX – Tel : 05.96.58.21.13 – Fax : 05.96.58.31.40  
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 12h – l'après-midi uniquement sur rendez-vous  
Contact mail : sous-prefecture-de-trinite@martinique.pref.gouv.fr*

## A R R Ê T E

### Article 1<sup>er</sup> :

Monsieur Serge Jean NEGI, né le 30 septembre 1967 au ROBERT, demeurant au Quartier Mignot – Vert-pré – 97231 LE ROBERT,

**Est agréé** en qualité de **garde particulier** pour constater tous délits et contraventions qui porte atteinte au domaine public et privé de la Commune du Robert,

**Est agréé** en qualité de **garde de la voirie routière** pour constater les contraventions de voirie portant atteinte au domaine routier de la Commune du Robert,

### Article 2 :

La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

### Article 4 :

Préalablement à son entrée en fonctions, Monsieur Serge Jean NEGI doit prêter serment devant le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France.

### Article 5 :

Dans l'exercice de ses fonctions Monsieur Serge Jean NEGI, doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

### Article 6 :

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

### Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'écologie et du développement durable, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort-de-France. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

### Article 5 :

La secrétaire générale de la sous-préfecture de la Trinité, le Maire de la commune du Robert, sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Serge Jean NEGI et publié au recueil des actes administratifs.

Notifié à l'intéressé

le :

Nom                      Prénom

Signature

La Trinité, le .  
Le sous-préfet,

05 JUL 2019

 Emmanuel BAFFOUR

(2 pages)